

Le 28 mai 2018

COMMUNIQUE

LÉON BERTRAND RECHERCHE DES SOLUTIONS CONCERNANT LA SUPPRESSION CONTRAINTES DES CLASSES DE PETITE SECTION POUR LA RENTRÉE 2018-2019

Les 29 et 30 mai prochains, à l'initiative de Léon BERTRAND, maire de Saint-Laurent, des réunions de travail entre la Préfecture, le Rectorat et la Ville de Saint-Laurent du Maroni vont avoir lieu dans le but de trouver une issue favorable à la suppression contrainte des petites sections pour la rentrée 2018-2019 à Saint-Laurent.

Le 17 mai dernier, Léon BERTRAND a rencontré les parents d'élèves, les enseignants ainsi que les associations du secteur de la petite enfance de Saint-Laurent afin d'échanger autour de la suppression des petites sections à la rentrée 2018-2019.

A l'issue de cette réunion, il s'est engagé à demander au Préfet et au Recteur une réunion afin de trouver une solution à cette situation que tous, à commencer par les membres du conseil municipal de Saint-Laurent, préféreraient éviter.

Deux réunions de travail auront donc lieu le mardi 29 mai et le mercredi 30 mai. Lors de cette dernière, les parents d'élèves et enseignants sont également conviés.

Par ailleurs, toujours dans cette volonté de trouver des moyens permettant de trouver une issue favorable à cette situation, Léon BERTRAND a encore récemment sensibilisé le député de la deuxième circonscription, Lénaïck ADAM, à cette difficulté de scolarisation et lui a fait part des deux propositions que la Ville de Saint-Laurent adresse de longue date à l'Etat :

- expérimentation de la double vacation (soit la possibilité de faire classe à une partie des élèves de la commune le matin et à l'autre partie des élèves l'après-midi)
- adaptation et simplification des procédures de construction, d'appels d'offres et de concours d'architectes en matière de construction scolaire afin de diminuer les délais et coûts de construction.

Pour rappel, face à une pression migratoire et démographique très fortes et constantes depuis de nombreuses années, et avec des moyens contraints, la Ville de Saint-Laurent éprouve de grandes difficultés à chaque rentrée à scolariser l'ensemble des élèves inscrits dans les écoles primaires de la ville. Pour la rentrée 2018-2019, la Ville de Saint-Laurent doit faire face à un pic brutal d'inscriptions (+ 15% de nouveaux inscrits par rapport à 2017-2018 soit près de 9600 élèves à scolariser dans les écoles primaires).

Or, avec les moyens contraints dont elle dispose, la Ville ne pourra construire ou agrandir les écoles existantes pour accueillir l'ensemble des élèves.

En guise de cri d'alerte, le conseil municipal a donc, par la force des choses, adopté une délibération entraînant la fermeture des classes de petites sections pour la rentrée 2018-2019, et ce afin d'accueillir en priorité les moyennes et grandes sections. A ce jour, l'obligation légale de scolariser est fixée à 6 ans.

C'est pour ces mêmes contraintes déjà que la Ville de Saint-Laurent n'a pu mettre en place la réforme du dédoublement des classes de CP à la rentrée 2017-2018. La mise en œuvre de cette réforme aurait alors nécessité la création de 45 classes supplémentaires, sans compter les charges de fonctionnement induites (charges de personnel, frais d'entretien, de gardiennage...)